

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/234 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE TRANSFERT D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES DE COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2014

---

#### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BUCCHINI Dominique, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel  
Mme CASALTA Laetitia à M. NICOLAI Marc-Antoine  
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles  
M. FEDERICI Balthazar à M. CASTELLI Yannick  
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe  
Mme NIELLINI Annonciade à M. MOSCONI François  
M. POLI Jean-Marie à Mme COLONNA Christine  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. SINDALI Antoine à Mme NATALI Anne-Marie  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. ORSUCCI Jean-Charles

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne,

GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, MILANI Jean-Louis, ORSINI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, VALENTINI Marie-Hélène.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la délibération n° 13/260 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le transfert d'autorisation d'engagement de 5 270,56 € du programme 5818, chapitre 930, fonction 044 « Italie France Maritime » au programme 5811, Chapitre 930, Fonction 044, Article 6568 « Cotisations ».

### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** l'affectation de 5 270,56 € au programme 5811, Chapitre 930, Fonction 044, Article 6568 pour le règlement des dépenses relatives aux cotisations en attente.

### **ARTICLE 3 :**

**DECIDE**, après transfert, de répartir comme suit les crédits :

ORIGINE : BP 2014

PROGRAMME : 5811

**MONTANT DISPONIBLE APRES TRANSFERT.....10 678,00 €**

- AFCCRE.....1 814,00 €  
- Citées Unies de France.....5 716,00 €

- Plateforme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel..... 300,00 €
- Inédits ..... 220,00 €
- Forêt méditerranéenne ..... 70,00 €
- Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).....1 788,00 €
- Transport Développement Intermodalité Environnement (TDIE) ..... 770,00 €

**MONTANT A AFFECTER : .....10 678,00 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : .....00,00 €**

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Transfert d'AE et financement du fonctionnement des organismes de cotisations pour l'exercice 2014**

La Collectivité Territoriale de Corse assure la gestion de l'ensemble des cotisations allouées à divers organismes dont la CTC est membre et/ou financeur.

Les crédits alloués seront destinés au financement des cotisations annuelles de ces organismes et structures de coopération afin que la CTC soit tenue informée des actions menées dans les autres régions d'Europe et lui permettre d'assurer un lobbying auprès des institutions de niveau européen ainsi que de bénéficier des formations sur la gestion des fonds communautaires (Mission d'appui aux programmes communautaires).

**A. Transfert d'AE**

Ces cotisations ont déjà fait l'objet de deux rapports en Conseil Exécutif, mais après une vérification des cotisations versées sur les deux dernières années les AE votées au BP 2014 s'avèrent insuffisantes pour honorer les cotisations en attente et dont les demandes ont déjà été réceptionnées par le service.

Afin de permettre d'honorer ces cotisations il est proposé de procéder à un transfert d'Autorisation d'Engagement de 5 270.56 € du Programme 5818F Chapitre 930 fonction 044 « Italie - France Maritime » sur le Programme 5811F Chapitre 930 Fonction 044 Article 6568 « Cotisations ».

Pour permettre le mandatement de ces mêmes dépenses de cotisations, il est proposé au Conseil Exécutif d'affecter la somme de 5 270,56 € sur le Programme 5811F Chapitre 930 Fonction 044 Article 6568 « Cotisations ».

MONTANT DISPONIBLE après rapport n° 2 :	5 407,44 €
MONTANT DISPONIBLE après transfert :	10 678,00 €
MONTANT A AFFECTER :	10 678,00 €

**Financement des organismes**

Concernant l'année 2014, la Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée pour financer les organismes suivants :

## **1/ Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) 1 814,00 € pour le fonctionnement 2014.**

### **Ses missions**

L'AFCCRE assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux.

Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

L'AFCCRE est une source fiable et rapide d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales.

En France, l'AFCCRE est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. Son magazine trimestriel Europe locale, son Flash Info mensuel, son site Internet ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne

L'AFCCRE anime, depuis sa création, le mouvement des jumelages européens en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur de l'Europe du citoyen.

Elle assure en France le suivi du programme de promotion de la citoyenneté européenne active (soutien aux actions de jumelages de villes), aide et conseille les communes membres pour la préparation de leurs projets européens et leurs recherches de financements.

L'AFCCRE organise, en régions ou à Bruxelles, des actions de formation sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur les politiques européennes intéressant les collectivités territoriales.

**La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 1 814,00 € au titre du fonctionnement 2014.**

## **2/ Cités Unies France : 5 716,00 € pour l'année 2014**

### **Ses missions**

Cité Unies France, association nationale, forte de ses 35 années d'expérience, fédère des collectivités territoriales françaises de toutes catégories engagées dans la coopération internationale telles que commune, EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) intercommunalité, département et région (500 adhérents) et anime un réseau de 3 000 collectivités locales.

Cités Unies France entend contribuer à l'évolution de la coopération décentralisée à l'occasion du Forum de la coopération internationale, organisé chaque année, au Palais des Congrès de Paris. L'association coordonne ses actions avec les grandes associations d'élus (AMF, ADF, ARF) représentées au sein de ses instances dirigeantes.

Un programme de mutualisation est engagé dans le cadre des programmes montés avec le MAEE, la création de consortiums ouvrant de nouvelles perspectives.

La coopération internationale est devenue indispensable aux villes comme aux territoires, elle peut être un facteur de cohésion sociale, culturelle et contribuer au développement économique.

L'adhésion de la CTC à Cités Unies France entrainera de droit l'appartenance au réseau mondial « Cités et gouvernements locaux unis » (CGLU).

Les assises « Jeunesse et action internationale des collectivités territoriales » et autres séminaires thématiques à Paris ou dans les régions sont des grands événements auxquels la CTC est conviée.

**La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 5 716,00 € au titre du fonctionnement 2014.**

### **3/ Plateforme Interrégionale d'Echange et de Coopération pour le Développement Culturel - PFI : 300,00 € pour l'année 2014**

La *Plate-forme interrégionale* est une association régie par la loi de 1901 créée en mai 2003 qui a pour objet de faciliter le travail en réseau et la conduite de chantiers interrégionaux utiles à ses membres, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et de toute autre forme des arts du spectacle vivant.

Elle regroupe des structures régionales (Agences régionales du spectacle vivant, Associations Régionales Musique et Danse, **Missions Voix**, observatoires régionaux de la culture) auxquelles l'Etat et/ou une Région, ont confié des missions transversales ou sectorielles de développement culturel (coordination, concertation, médiation, information, formation).

Ces organismes régionaux participent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concertée et partenariale de développement culturel en région, en étroite liaison avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations départementales de développement musical et chorégraphique, les élus, le milieu associatif, les professionnels et les amateurs.

La *Plate-forme interrégionale* a pour vocation principale de faciliter le partage :

- des méthodologies,
- des réflexions,
- de la documentation,
- des expériences
- et des travaux sur
  - l'action culturelle,
  - l'aménagement du territoire,
  - l'éducation artistique,
- de faciliter les connexions entre les réseaux et
- de mutualiser un certain nombre
  - d'outils,
  - de services et
  - de projets.

Ses actions se traduisent notamment au travers de temps de rencontres et d'échanges, de séminaires, de formations, et par la mise au point de démarches et d'outils d'études, d'évaluations et d'actions.

La *Plate-forme interrégionale* est subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA).

Elle bénéficie également du soutien des collectivités territoriales liées à chacun de ses membres ».

Le service centre d'art polyphonique-mission voix de Corse estime, au regard des missions de la plateforme, que l'adhésion à cette structure fédérale représente un outil indispensable à la mise en œuvre de son action et à la détermination des perspectives d'évolution.

La CTC disposera ainsi de toutes les informations ainsi que leur décryptage dans les différents domaines culturels cités.

### **Les synergies en matière de structuration et de mise en œuvre des politiques publiques**

La Plate-forme interrégionale facilite le développement des partenariats avec différentes structures fédératives et réseaux, dans la recherche d'une plus-value apportée par les coopérations et les travaux menés par chacun d'entre eux et en commun.

Cette démarche s'est construite en marchant et a notamment pu s'élargir à l'occasion des assises organisées en octobre 2009 à Poitiers sur le thème de « La nouvelle gouvernance des politiques culturelles territoriales ».

À ce titre, elle contribue à des réflexions, concertations, rencontres professionnelles et d'autres événements régionaux, interrégionaux et nationaux.

Parmi ceux-ci, on peut notamment citer :

#### **Agenda 21 : les enjeux culturels du développement durable**

Culture O Centre - Ateliers de développement culturel, Réseau Culture 21, l'Observatoire des politiques culturelles et la Plate-forme interrégionale se sont associés pour organiser fin 2011 une concertation nationale, déclinée dans les régions, sur la question de la contribution de la culture à un développement durable.

Cette concertation bénéficie du soutien de la FNCC et de l'ARF.

L'ambition est d'impulser une dynamique coopérative et transversale en y associant, outre la sphère culturelle, la société civile, le monde de l'éducation, le secteur social, urbanistique, etc. Ce sujet cristallise autour de lui l'idée d'une recomposition de l'action publique et privée.

La méthodologie du Forum Ouvert proposée pour cette concertation est une méthode participative pour appuyer la transformation, accélérer les projets et les consultations



et pour favoriser la mobilisation des gens dans un esprit de collaboration et de créativité.

### **Coopérations interrégionales en matière de création - diffusion**

La Plate-forme interrégionale a pris l'initiative d'une concertation sur les dispositifs interrégionaux en matière de création et de diffusion, par le biais d'entretiens avec les responsables de ces dispositifs, dont la synthèse a été présentée le 17 juillet 2010 à Avignon.

### **CANOPEEA : Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques**

Dix fédérations et associations se sont rencontrées pour mettre en commun leur réflexion et s'associer de façon constructive à l'élaboration des nouvelles orientations en matière de politiques culturelles de l'éducation, des enseignements et des pratiques artistiques, en particulier des interactions existantes ou à développer entre ces secteurs et ceux de la diffusion et de la création artistique.

La Plate-forme interrégionale assure, depuis la constitution du collectif, la gestion administrative et financière du CANOPEEA et l'accompagne dans sa phase de structuration en association régie par la loi de 1901 (assemblée constitutive le 4 avril 2013).

### **Autres sollicitations :**

La Plate-forme interrégionale est également sollicitée pour participer à différentes instances de concertation. Parmi celles-ci on peut citer :

- La représentation de ses membres au sein d'instances de concertation auxquelles elle participe (par exemple la commission emploi du Conseil National des Professions du Spectacle - CNPS) et dans toute autre instance pour laquelle elle peut être sollicitée et/ou déléguée par ses membres ;
- Des rencontres et concertations avec des interlocuteurs au niveau national et interrégional, plus particulièrement : la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC), Arts Vivants et Départements, Culture et Départements, ...

En outre, ces partenariats se retrouvent à différents échelons et dans les actions menées par les groupes de travail.

### **Ressources**

Différents groupes de travail thématiques réunissent les équipes en charge de l'information, des travaux d'études et d'observation menés au sein des observatoires régionaux, ou de missions intégrées aux organismes régionaux.

Ces groupes de travail bénéficient d'un soutien logistique pour partager leurs expériences, envisager des projets communs et développer des partenariats avec de nombreux réseaux et instances professionnels.

## **Travaux d'études et d'observation**

Des états des lieux et travaux d'études ont, par exemple, été mené en inter-région et/ou en partenariat avec d'autres organismes, en particulier dans le domaine des pratiques chorales :

- « Une approche des pratiques chorales en France » (septembre 2007)
- Enquête sur « l'économie des chœurs » (septembre 2010)

D'autres travaux sont en cours visant à :

- La recherche d'indicateurs communs pour l'observation du secteur culturel (agenda 21, financements publics, emploi - formation, ...)
- Faciliter les échanges de données entre les adhérents et les observatoires, les organisations professionnelles et de branche, ...

La Plate-forme interrégionale apporte également sa contribution à différentes instances et travaux et en particulier à :

- la Plateforme d'observation issue des entretiens de Valois ;
- la commission emploi du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS)

## **Information - ressources**

Ce groupe de travail a pour objectif de :

- Faciliter le partage et l'échange de données, notamment par le Web, visant à faire évoluer les opérateurs de l'information dans leur capacité à produire en commun, au-delà des différents outils (RIC et autres) une base nationale de données ;
- Mieux structurer, en interrégional, la mutualisation des ressources disponibles selon les champs de compétences et géographiques couverts par les opérateurs ;
- Aider à l'élaboration d'outils d'information et de formation

## **Réseau Information Culture(RIC)**

Le RIC est un logiciel d'information administré par la Cité de la Musique pour lequel les principales fédérations d'utilisateurs (Arts Vivants et Départements, Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture et Plate-forme interrégionale) ont défini, avec la Cité de la Musique, un cadre conventionnel et de développement de la gouvernance du RIC en 2009, qui vise à :

- Faciliter le partage des données au niveau national et donner ainsi une meilleure visibilité des données du RIC ;
- Renforcer le pilotage régional et les synergies avec l'ensemble des partenaires publics et professionnels de l'information du domaine du spectacle vivant, parmi lesquels les centres de ressources nationaux (CNV, CNT, CND, IRMA, ...).

## **Accompagnement des acteurs culturels dans les régions**

Les actions dans ce domaine s'adressent prioritairement aux équipes des structures membres de la PFI, mais peuvent également concerner d'autres acteurs, selon le travail mené par les structures sur leurs territoires respectifs, les partenariats tissés au niveau national et régional.

Les projets sont élaborés et pilotés au sein de groupes de travail thématiques (formation - emploi, voix, ...) ou de professionnels (administrateurs, ...).

### **Le groupe formation - emploi**

Ce groupe de travail est d'abord un espace de concertation et de mise en commun sur les dispositifs territoriaux, les expériences, afin de prendre du recul et d'analyser des pratiques, formuler des propositions d'accompagnement, de réalisation d'outils et supports d'information et de formation.

### **Le groupe « voix »**

Il est constitué de tous les professionnels des structures de la PFI désirant contribuer à un travail collaboratif sur des sujets travaillés en commun dans le domaine de la voix. Il initie et pilote des groupes de travail pour mettre en œuvre des chantiers et actions, dont un sur l'économie des chœurs et un autre sur l'enseignement du chant

### **Le réseau social**

Il regroupe des administrateurs (salariés) des structures membres et a vocation à mutualiser les ressources en matière de gestion administrative et des ressources humaines, de conseil à apporter aux porteurs de projets. Ces actions se traduisent par une journée d'échanges de pratiques professionnelles et des journées de formation

**La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 300,00 € au titre du fonctionnement 2014.**

### **4/ Association INEDITS Films amateurs/ Mémoire d'Europe : 220,00 € au titre de l'année 2011**

La Cinémathèque Régionale de Corse Casa di Lume est membre depuis plusieurs années de l'association européenne INEDITS qui regroupe différentes cinémathèques et archives autour de la conservation et de la valorisation des images amateurs.

La Cinémathèque Régionale dispose d'un important fonds d'images amateurs et l'adhésion à INEDITS est importante, les échanges entre structures étant très enrichissants.

Elle permet en effet de participer à des échanges, des ateliers et des projections avec des structures partageant la même mission de valorisation et la même problématique de conservation des archives amateurs.

Les rencontres sont aussi l'occasion d'organiser l'Assemblée Générale annuelle, tous les membres étant réunis.

Les prochaines rencontres annuelles d'INEDITS se tiendront à Paris, à l'initiative de Ciné-Archives, du 23 au 25 octobre prochain sur le thème « Les femmes et le cinéma amateur ».

Chaque année, un membre organise les rencontres et accueille ses homologues. Ainsi, l'édition 2010 s'était tenue en Corse, mise en place par Casa di Lume, et le thème cette année-là était « La Méditerranée sous le regard des cinéastes amateurs ».

**La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 220,00 € au titre du fonctionnement 2014.**

**5/ Forêt Méditerranéenne : 70,00 € (pour le fonctionnement 2014)**

### **Ses missions**

Forêt Méditerranéenne est une association loi 1901, créée en 1978. C'est un lieu d'échange et de rencontre pour tous ceux qui s'intéressent à la forêt et aux espaces naturels des régions et des pays du pourtour méditerranéen.

Aujourd'hui, Forêt Méditerranéenne compte un réseau de près de 4 200 personnes et organismes, près de 330 adhérents et 450 abonnés à sa revue. Son réseau est constitué d'acteurs institutionnels, socioprofessionnels, associatifs... des milieux de la gestion et de la protection de la forêt méditerranéenne.

### **Quelques chiffres**

Nombre d'adhérents pour l'année 2010 : 325

Nombre d'abonnés pour l'année 2010 : 428

Notre fichier contient plus de 4 200 adresses

Lieu de rencontres et d'échanges, FM a aussi une vocation de diffusion de l'information et des connaissances. C'est ce qu'elle fait au travers de ses manifestations et de ses publications.

### **Les manifestations**

- **Foresterranée : les rencontres triennales de la forêt méditerranéenne**

C'est le rendez-vous de tous les acteurs de la protection et de la gestion de la forêt et plus largement de tous ceux qui aiment les espaces naturels méditerranéens. Foresterranée permet l'échange et la communication en axant ses travaux essentiellement sur les débats, les visites et les discussions.

Les dernières rencontres « Foresterranée » ont eu lieu les 27 et 28 novembre 2008 au Domaine départemental de l'Etang-des-Aulnes (13).

- **Les journées d'études et d'information**

Sur un thème ciblé, elles sont généralement composées de deux journées de conférences et tables rondes qui font le tour de la question, et d'une journée sur le terrain.

- **Les « tournées »**

Ce sont des visites de terrain de 1 à 2 jours, ouvertes à l'ensemble des membres du réseau et conduites par des spécialistes de terrain. Elles permettent d'aborder un sujet de manière concrète et conviviale.

- **Les voyages d'étude**

Organisés habituellement durant le pont de l'Ascension, les voyages d'étude sont destinés aux adhérents de l'association. Ils ont généralement lieu dans un pays du bassin méditerranéen où durant quatre jours les participants sont guidés par des acteurs locaux.

**La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 70,00 € au titre du fonctionnement 2014.**

## **6/ Fédération Nationale des Communes Forestières de France : 1 788,00 €**

### **Identification du maître d'ouvrage :**

La Fédération nationale des communes forestières est l'organisation représentative au niveau national des collectivités propriétaires d'un patrimoine forestier. A ce titre, elle a été invitée à signer le contrat liant l'Etat à l'ONF. Elle regroupe plus de 5 000 collectivités (communes, départements, régions).

Elle défend les intérêts de ces collectivités tant auprès de l'Office Nationale des Forêts, gestionnaire unique des forêts des collectivités, qu'auprès des ministères de tutelle de l'établissement et plus généralement auprès des élus nationaux. Elle entretient de liens étroits avec l'association des maires de France (AMF), l'association nationale des élus de montagne (ANEM).

Dans le cadre d'une gouvernance plus partenariale de l'Office National des Forêts, la FNCOFOR co-préside une commission nationale des affaires communales et un comité national des ventes. Des commissions régionales de la forêt communale sont créées dans l'ensemble des Régions et l'une d'elle verra le jour, sous une forme adaptée, en Corse très prochainement.

**La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 1 788,00 € au titre du fonctionnement 2013.**

## **7/TDIE (Transport Développement Intermodalité Environnement) : 770,00 €**

### **Identification du maître d'ouvrage :**

**TDIE** (transport développement intermodalité environnement) est une association pluraliste représentant l'ensemble des acteurs des différents modes de transports (professionnels, élus nationaux et territoriaux, experts et universitaires). Son objectif est la promotion, auprès des pouvoirs publics et du Parlement, de réflexions et de propositions au service d'une politique globale des transports et des déplacements.

Créée en juin 2001, TDIE est co-présidée par Philippe DURON, co-président délégué, député du Calvados, maire de Caen, Président de la communauté d'agglomération de

Caen la Mer et par Louis NEGRE, co-président, sénateur des Alpes-Maritimes, membre de la Commission des affaires économiques du Sénat, maire de Cagnes-sur-Mer, 1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté d'agglomération de Nice-Côte d'Azur en charge des transports.

**Principales activités :**

TDIE, centre de ressources et association de communication d'influence, reconnue dans le secteur de la mobilité durable, constitue pour ses membres, personnes physiques ou morales, un espace d'échanges d'informations et de débats privilégié, qui réalise également une veille politique et parlementaire.

TDIE organise des séminaires restreints, qui permettent, au contact des meilleurs spécialistes, d'acquérir - pour ensuite diffuser - une connaissance exhaustive et actualisée de sujets techniques. L'association organise également des réunions de concertation par voie électronique, entre adhérents, préalables à la réalisation et à la publication de documents stratégiques tels que Livres blancs, contribution à un projet de loi en cours d'examen parlementaire ...

Dans le cadre de ses nombreuses activités en direction des pouvoirs publics, elle organise les « mercredi de TDIE », petits déjeuners-débats parlementaires sur des sujets variés mais toujours en lien avec l'actualité de la mobilité. Enfin, des colloques de plus grande envergure permettent de débattre des grands thèmes qui structurent les réflexions actuelles et préparent la mobilité de demain.

**Cotisations antérieurement honorées par la CTC :** Pour les années antérieures (2007 à 2013) la CTC a adhéré pour une cotisation annuelle de 770 €.

**Cotisation sollicitée :** L'association sollicite une cotisation de 770 € pour l'année 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer